



## MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

### PRESTATION INTELLECTUELLE ET D'ANIMATION LOCALE SUR LE « CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LES ENJEUX FORESTIERS DANS LES PYRENEES FRANÇAISES »

**Objet de la consultation :** Le présent marché a pour objet la réalisation d'une prestation visant l'organisation d'ateliers à destination des élus des communes forestières dans les Pyrénées françaises, afin d'atteindre plusieurs objectifs :

- Présenter les connaissances acquises et les moyens d'y accéder
- Identifier le(s) dispositif(s) de gouvernance locale propre(s) à permettre une réaction adaptée au changement climatique. A défaut, dessiner les contours d'un dispositif de gouvernance locale ad-hoc.

**Pouvoir adjudicateur :**

GEIE FORESPIR  
23 bis boulevard BONREPOS  
31000 TOULOUSE  
+33 534 414 320  
<http://www.forespir.com>

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### 1. Identification de la structure

#### 1.1. Pouvoir adjudicateur et chef de file du projet

GEIE FORESPIR, groupement Européen d'Intérêt Economique, immatriculé sous le numéro unique d'identification Siret 423 872 001 000 23 dont le siège se trouve 23 bis boulevard Bonrepos 31000 TOULOUSE / France.

#### 1.2. Personne en charge de l'exécution et du suivi du marché

La personne signataire du marché est M. Chauvin, Directeur de FORESPIR.

#### 1.3. Personnes auprès desquelles des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus

La personne habilitée à donner des renseignements d'ordre technique et administratif est M. Chauvin, Directeur de FORESPIR, [sebastien.chauvin@forespir.com](mailto:sebastien.chauvin@forespir.com)

### 2. Conditions générales et caractéristiques du marché

#### 2.1. Procédure

Le GEIE FORESPIR est un organisme de droit public selon la définition européenne (qui peut inclure des organismes ayant une personnalité juridique privée) dans la mesure où elle répond aux critères suivants :

- a. Il a été créé pour satisfaire spécifiquement des besoins d'intérêt général ayant un caractère autre qu'industriel ou commercial ;
- b. Il est doté de la personnalité juridique ; et
- c. soit il est financé majoritairement par l'État, les autorités régionales ou locales ou par d'autres organismes de droit public, soit sa gestion est soumise à un contrôle de ces autorités ou organismes, soit son organe d'administration, de direction ou de surveillance est composé de membres dont plus de la moitié sont désignés par l'État, les autorités régionales ou locales ou d'autres organismes de droit public.

A ce titre, FORESPIR doit se conformer à l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par des personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics et ainsi respecter les principes de la commande publique : mise en concurrence, transparence et d'égalité de traitement.

La présente mise en concurrence est portée par FORESPIR, bénéficiaire du projet INTERREG POCTEFA OPCC-ADAPYR, qui applique par conséquent le « Règlement intérieur d'achat visant la conformité du GEIE FORESPIR à l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par des personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ».

Ce règlement intérieur d'achat prévoit que pour les achats de fournitures, services ou travaux d'un montant compris entre 3 000 € HT et 15 000 € HT, l'adjudicateur FORESPIR élabore un « cahier des charges simple du produit ou service attendu précisant la nature de l'achat, caractéristiques ou spécificité technique, volume, délais, livraisons, etc. Le cahier des charges est plus ou moins détaillé en fonction de la nature et du montant de l'achat envisagé ; notamment lorsqu'il s'agit d'un besoin lié à l'accomplissement d'un projet. »

S'agissant d'un service ou produit spécialisé, le règlement d'achat prévoit que l'adjudicateur FORESPIR « demande 3 devis minimum (avec accusé de réception afin de prouver que les demandes ont été effectuées même

en l'absence de réponses de la part du prestataire), et/ou procède à une publicité sur le site Internet de FORESPIR et le cas échéant sur celui du projet concerné ou à défaut utilise l'offre publique courante ».

L'analyse et le classement des offres seront réalisés par FORESPIR et l'attribution du marché sera notifiée par voie électronique avec accusé de réception, par la Direction à l'attributaire.

## **2.2. Durée, prise d'effet et modalités d'attribution du marché**

Le démarrage de la prestation est programmé au 01/01/2022.

Le projet ADAPYR se termine le 31/05/2022. A cette date, la présente prestation (incluant la remise du rapport) ainsi que la facturation devront avoir été réalisés.

Le marché est attribué à un seul et même soumissionnaire.

## **2.3. Conditions générales d'exécution du marché, budget estimé et modalités de règlement**

L'unité monétaire du marché est l'euro.

Tous les prix sont exprimés hors TVA.

Les prix sont unitaires et réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant les prestations prévues dans le présent marché.

La diminution ou l'augmentation du montant contractuel du marché, quel qu'en soit le montant, ne donne droit à aucune indemnité pour le titulaire. Les prix sont fermes pour toute la durée du marché.

Un acompte pourra être versé dont le montant n'excédera jamais la valeur de la prestation à laquelle il se rapporte. Le solde du marché sera versé après une complète exécution de la prestation.

## **2.4. Facturation**

La facture doit être envoyée dans les conditions suivantes :

- ⇒ Facture comportant les informations suivantes : le nom de la structure, l'adresse du titulaire et la mention « projet INTERREG POCTEFA EFA346/19 OPCC ADAPYR » ;
- ⇒ Objet de la facturation ;
- ⇒ Période de réalisation de la prestation ;
- ⇒ Prix HT, TTC et TVA si applicable ;
- ⇒ Modalités de règlement et référence bancaire du titulaire ;
- ⇒ Date d'établissement de la facture obligatoirement antérieure au 31/05/2022.

Les factures ne respectant pas ce formalisme seront refusées.

## **2.5. Modalités de présentation des candidatures**

Tous les documents constituant, accompagnant ou cités à l'appui de la candidature et de l'offre doivent être rédigés en français ou en espagnol.

Les candidats doivent présenter leur dossier dans les conditions décrites ci-dessous sous peine d'être écartés.

Le dossier de présentation de chaque candidature doit obligatoirement comprendre les pièces suivantes :

1. Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par une personne habilitée à l'engager attestant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L2141-14 du code français de la commande publique ;
2. Une présentation synthétique de l'entité candidate

3. Une offre économique chiffrée
4. Une acceptation du cahier des clauses techniques particulières daté et signé

Chacun des documents énumérés ci-dessus doit être impérativement signé et daté par une personne habilitée à engager le candidat ou être accompagné, le cas échéant d'un pouvoir autorisant la personne signataire à engager la société candidate.

## 2.6. Critères d'attribution de cet appel d'offre

Les réponses à cette consultation seront évaluées sur 100 points, selon les critères suivants :

Valeur technique	Nb de points
Pertinence de la réponse	60
Prix	40

## 2.7. Modalités de réponse à cet appel d'offre :

Les réponses sont à adresser au plus tard le **23 décembre 2021 (17h, heure de Paris, France)**, uniquement par courrier électronique adressé à [sebastien.chauvin@forespir.com](mailto:sebastien.chauvin@forespir.com)

Le choix du prestataire suite à l'appel d'offre aura lieu le 24 décembre 2021 au plus tard.

# CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

## 1. Contexte de la consultation

OPCC ADAPYR est le projet fédérateur des Pyrénées en matière d'observation, de capitalisation et de transfert des connaissances et des bonnes pratiques d'adaptation au changement climatique. Il concerne les deux versants du massif, ainsi que l'Andorre.

Il vise à réaliser :

- Un consensus scientifique dans la définition des indicateurs de base de l'impact du changement climatique dans les Pyrénées (biodiversité, forêts, glaciers, lacs et tourbières, ressources en eau et risques naturels),
- Une première Stratégie Pyrénéenne sur le Changement Climatique,
- Le transfert de connaissances aux secteurs socio-économiques par le biais de processus participatifs, pour identifier les besoins d'information et la génération d'informations spécifiques utiles aux principaux secteurs socio-économiques des Pyrénées (agro-pastoralisme, tourisme, énergie, santé).

Le changement climatique peut avoir un impact sur les processus forestiers et des espèces qui les peuplent (croissance, mortalité, reproduction), modifiant ainsi les facteurs d'évolution de la structure des peuplements et de leur diversité. Différents phénomènes peuvent être induits en zone de montagne :

- Déplacement altitudinal des optimums des essences forestières
- Modification des cycles de vie des arbres : saison de végétation allongée
- Changements importants de composition des écosystèmes, mélanges inédits d'espèces

Par ailleurs il induit des phénomènes de risques :

- Occurrences plus fréquentes des événements climatiques (tempêtes, fortes pluviométrie,..) : risques de chablis et enjeux de débouchés des bois, gelées tardives et malformation des tiges, fragilisation des sols, mise en cause des calendriers d'exploitation, etc
- Modification des cycles de vie et présence des espèces pathogènes
- Risque incendie dans des zones jusqu'à présent éloignées de ce risque

La mobilisation des gestionnaires et des chercheurs sur ces questions, à travers des initiatives telles que les projets CANOPEE, ACCLIMAFOR, OPCC ADAPYR, a abouti à la production de nombreuses connaissances sur le changement climatique dans les Pyrénées.

Afin de renforcer la résilience des territoires forestiers pyrénéens, il est nécessaire que les acteurs locaux, et notamment les communes propriétaires de forêts, s'approprient ces connaissances, et mettent en place des mécanismes d'information, concertation et décision.

Plus d'informations sur le projet : <https://www.opcc-ctp.org/fr/proyecto/opcc-adapyr>

## 2. Financement du projet

Le projet OPCC-ADAPYR regroupe des partenaires français, espagnols et andorrans, et est coordonné par la Communauté de Travail des Pyrénées. FORESPIR, pouvoir commanditaire de la présente prestation intellectuelle est partenaire du projet. A ce titre ses actions menées dans le cadre d'ADAPYR sont cofinancées à hauteur de 65% par le Fond Européen de Développement Régional (FEDER) à travers le Programme Opérationnel de Coopération Territoriale Espagne-France-Andorre (POCTEFA), par l'Etat Français (ANCT – FNADT), et le Conseil Régional Occitanie « Pyrénées-Méditerranée ».

POCTEFA 2014-2020 est l'acronyme du Programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre. C'est un programme européen de coopération transfrontalière créé afin de promouvoir le développement durable des territoires frontaliers des trois pays.

Le POCTEFA 2014-2020 constitue la cinquième génération de soutien financier communautaire destinée à renforcer l'intégration économique et sociale de cette zone frontalière. Le POCTEFA cofinance des projets de coopération transfrontalière conçus et gérés par des acteurs situés des deux côtés des Pyrénées et des zones littorales qui participent au Programme en préservant la croissance intelligente, durable et inclusive du territoire.

Le programme promeut le développement durable du territoire frontalier de l'Espagne, de la France et de l'Andorre grâce à la coopération transfrontalière. Il contribue à réduire les différences de développement du territoire et à unir des forces afin de parvenir au développement durable de la région et à la cohésion des régions qui la composent. En résumé, le programme, grâce à des fonds européens, contribue à améliorer la qualité de vie des habitants de la région. Pour plus d'information consultez le site internet du programme : <https://www.poctefa.eu/fr>

### **3. Prestation demandée**

La prestation comporte deux volets :

**A/ Organisation de temps d'échanges et de présentation aux élus locaux des connaissances acquises et stratégies** pour les enjeux forêt et changement climatique dans les Pyrénées et des moyens d'y accéder, par exemple : Stratégie pyrénéenne du changement climatique, Publications diverses, Géoportail, projets / sites web, contacts individuels....L'objectif poursuivi est que les participants puissent localiser les ressources et contacts disponibles.

**B/ Identification de dispositif(s) de gouvernance locale propre(s) à permettre une réaction adaptée au changement climatique, ou préfiguration d'un tel dispositif.**

Ce dernier doit permettre de répondre aux enjeux des communes propriétaires de forêts pyrénéenne, et notamment :

- Suivi et démarche d'interrogation portant sur les tendances, les projections, les impacts, à une échelle territoriale donnée
- Réaction et adaptation concertée
- Préparation et gestion de crise

Les dispositifs identifiés/ proposés doivent présenter face à ces risques quatre types de garanties :

- Des garanties de partage et de bonne compréhension des enjeux
- Des garanties de prise de décision
- Des garanties de réactivité
- De garanties de pertinence des orientations et des décisions à court, à moyen et long terme.

A partir d'un exemple territorial, le prestataire devra identifier un dispositif existant, ou préparer une « maquette de travail » couvrant les éléments suivants :

- Contenu :
  - Quelles sont les données à rassembler / présenter ?
  - A quelle échelle ?
  - Quels sont les risques suivis ?
  - Quelles sont les décisions à prendre ?
  - Quelles sont les modalités de gestion à rédiger ?
- Echelle :
  - A quelle échelle intervenir ?
  - Identifier les imbrications d'échelons territoriaux le cas échéant

- Composition :
  - Personnes, compétences et structures associées
  - Organisation en commissions spécifiques ou plénières
  - Gouvernance et modes de prise de décision
- Modalités d'intervention
  - Protocoles de travail et d'échanges entre les acteurs
  - Niveau de formalisation des orientations et décisions

**Précisions quant aux éléments remis par le prestataire :**

Un rapport présentant les actions réalisées et préconisations, et une synthèse (2 ou 3 pages) devront être produits en français. Des feuilles d'émargement, photographies, éventuelles captures d'écran de l'action réalisée seront également fournies.

TOULOUSE, le .../.../2021

**Lu et approuvé**

**Date :**

**Signature :**